

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix sept, le 30 juin à 12 heures 30 minutes,

Par convocation en date du 23 juin 2017, le Conseil Municipal, s'est réuni au siège de la Mairie, en séance publique, le 30 juin 2017, sous la Présidence de Monsieur Sylvain DURAND.

Étaient présents :

M Sylvain DURAND, M Jean-François LE NAGARD, Mme Laurence BÂCLE, M Georges KREBS, Mme Danielle BOURGOIN, M Jean-Louis BROSSARD, Mme Odile BOULIC, Mme Ghislaine COLIARD, Mme Martine GERMAIN, M Gilbert GUILLOCHIN, M Lionel MIZIOLEK, Mme Agnès MARTIN, M Thierry RICHARD.

Absents excusés :

Mme Stéphanie SOULIÉ, M César DE OLIVEIRA, M Jean LE GALL.

Absents non-excusés :

Mme Stéphanie BROCHET, M Xavier MURAT, Mme Anne-Gaëlle FERNAGU-BERTHIER, M Jérôme FOUCAULT, Mme Isabelle GENDRE, Mme Patricia GUERET, M Olivier GOUPILLON.

Formant la majorité en exercice.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 12 heures 30 minutes.

Secrétaire de séance ~ Madame Martine GERMAIN.

I ~ DÉLIBÉRATION

N° 61/2017 – ÉLECTIONS SÉNATORIALES : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS.

Vu le Code Électoral en notamment le livre II et le titre III « désignation des délégués des conseils municipaux »,

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté n° 2017-06-0018 du 20 juin 2017, élections des sénateurs – désignation des délégués des conseils municipaux – 30 juin 2017,

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA 1717222C du 12 juin 2017, désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant que le dimanche 24 septembre 2017 se dérouleront les élections sénatoriales. Lors de ces élections voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le Conseil Municipal.

Ces élections doivent avoir lieu le 30 juin.

La Commune de Villiers-Saint-Frédéric doit désigner 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Les délégués titulaires et leurs suppléants sont élus simultanément sur une même liste par les conseillers municipaux suivant le système de la proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes présentes peuvent être complètes et incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandants de délégués et de suppléants à pouvoir.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (L289).

Les listes comprennent au maximum 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Ces listes sont à déposer auprès de Monsieur le Maire au plus tard à l'ouverture du scrutin. Un bureau électoral est institué au début du scrutin, il comprend :

- Monsieur le Maire, ou son remplaçant, président.
- Les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés, présents à l'ouverture du scrutin.
- Les 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau électoral est composé le jour du scrutin.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction, ni radiation de nom et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul.

Aussi Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection.

Une liste est candidate.

Celle de Monsieur Sylvain DURAND « Villiers Sénatoriales ».

Les résultats après vote à scrutin secret sont :

- Bulletins dans l'urne : 13
- Bulletins nuls et blancs : 0
- Suffrages exprimés : 13

La liste « Villiers Sénatoriales », obtient :

- 7 délégués titulaires :
M Sylvain DURAND, Mme Laurence BÂCLE, M Jean-François LE NAGARD, Mme Danielle BOURGOIN, M Georges KREBS, Mme Stéphanie SOULIÉ, M Xavier MURAT.
- 4 délégués suppléants :
Mme Martine GERMAIN, M Olivier GOUPILLON, Mme Agnès MARTIN, M Jean-Louis BROSSARD.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 12h37

Sylvain DURAND
Maire de Villiers-Saint-Frédéric